



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12 AVR. 2024

ID : 033-213302078-20240411-D202439BP2024-BF

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2024

### DELIBERATION 2024.39 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	03 AVRIL 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	11 AVRIL 2024
Conseillers présents	20	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	8	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint				
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe				
BOUEY Gilles, Adjoint				
COMBIER Audrey, Adjointe		X		M FLAHAUT
MASSY Joel, Adjoint				
GLIZE Caroline, Adjointe				
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM				
GIRARD Philippe, CM				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
PRUVOST Gilles, CM		X		Mme LARGOUE
BEAUCHENE Natacha CM				
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M BOUEY
CLAVIER Yannick CM				
EMERIAU Régis, CM		X		Mme CARO
LARGOUE Karyn, CM				
GANNE Arnaud, CM		X		M MASSY
BRARD Philippe, CM				
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme GLIZE
VIDORRETA Virginie, CM				
MEZERGUE Clément, CM				
VEYSSIERE André, CM				
FONTAINE Aline, CM		X		M VEYSSIERE
CARRERE Sophie, CM		X		M MALVILLE
MALVILLE Frédéric, CM				
BOISSEAU Marc, CM				
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - [contact@izon.fr](mailto:contact@izon.fr)[www.izon.fr](http://www.izon.fr)

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations N°2023.44 en date du 12 septembre 2023 de mise en place de la nomenclature M57 et N°2023-59 en date du 16 novembre 2023 de mise en place d'un règlement budgétaire et financier au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2024 qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2024,

Vu la présentation effectuée lors de la commission ressources du 3 avril 2024,

Vu le projet de budget primitif 2024 et la note de présentation ci-annexés,

Il est proposé au Conseil municipal :

- 1) de se prononcer sur l'approbation du budget primitif 2024 s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN €	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN €
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	5 799 802,00	5 515 696,98
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent)
		284 105 ,02
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 799 802,00	5 799 802,00

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN €	SECTION D'INVESTISSEMENT EN €
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris compte 1068)	3 785 160,79	2 051 296,38
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 279 028,21	273 925,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif) 2 738 967,62
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 064 189,00	5 064 189,00
TOTAL DU BUDGET	10 863 991,00	10 863 991,00

- 2) à confirmer l'autorisation donnée à Monsieur le Maire, conformément à l'article 6 de la délibération N°2023-44 en date du 12 septembre 2023 de mise en place de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et en informera le Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de M. Laurent de LAUNAY, Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- ADOPTE le budget 2024 tel que présenté
- CONFIRME l'autorisation donnée à Monsieur le Maire, conformément à l'article 6 de la délibération N°2023-44 en date du 12 septembre 2023 de mise en place de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et qui en informera le Conseil Municipal.

Publiée le  
Le Secrétaire de séance,



Clément MEZERGUE

Fait à Izon, le 11 avril 2024  
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.